

Contrôleurs aériens en grève : Reagan licenciait 11000 grévistes, Macron n'ose pas avec 272 !

écrit par Jacques Martinez | 5 juillet 2025

Grève des contrôleurs aériens : 272 grévistes, 300 000 passagers concernés, quels sont les aéroports les plus impactés par la grève



40 % des vols sont concernés ce vendredi, mais la grève a aussi des répercussions sur l'ensemble du trafic aérien en Europe. / Image par Armin Forster de Pixabay

Grève des contrôleurs aériens : 272 grévistes, 300 000 passagers concernés, quels sont les aéroports les plus impactés par la grève



Screenshot

Pourquoi le président de notre République Française n'appliquerait-il pas contre « quelques contrôleurs aériens en grève » les mêmes méthodes qu'avait prises au siècle dernier un Président des États-Unis contre... non pas 272 contrôleurs aériens mais 11.000 ! **Oui, 11.000 contrôleurs qu'il avait immédiatement remplacés par des contrôleurs de l'armée américaine !**

Ok, on ne peut comparer les deux présidents... L'envergure politique d'un Ronald Reagan était d'une tout autre dimension...

Vendredi, le journal *L'Indépendant* soulignait l'opposition entre des grévistes minoritaires et des centaines de milliers de familles avec enfants et des personnes âgées :

« Des centaines de milliers de personnes ont déjà été

affectées jeudi en France et en Europe par ce mouvement social, déclenché par deux syndicats minoritaires qui réclament une amélioration de leurs conditions de travail et des effectifs plus importants. »

Le ministre des Transports a déploré « l'impact de 272 personnes sur le bien-être de plus de 500 000 passagers. »

272 grévistes ayant ainsi entraîné la suppression de près d'un millier de vols :

« La Direction générale de l'aviation civile a chiffré à 933 le nombre de vols supprimés jeudi au départ ou à l'arrivée de la France, soit environ 10 % des vols initialement prévus. Localement, ces taux ont été bien plus élevés : 50 % à Nice, troisième aéroport français, et 25 % à Paris-Charles-de-Gaulle et Orly, où transitent 350.000 personnes par jour au total en période estivale. »



Screenshot

Et cette grève se poursuivra car un Macron n'ira jamais chercher dans le droit français ce qu'un Reagan avait trouvé dans la législation américaine en 1981... -la France inaugurerait alors l'ère présidentielle de la gauche avec François Mitterrand !- comme l'a rappelé le

journal économique *Les Echos* le 18 juillet 2018 :
L'année où la France « soufflait la première bougie » de
l'ère présidentielle d'un petit nouveau (alors encore «
tout beau » pour certains) Emmanuel Macron !

**« 1981 – Quand Reagan licenciait 11.000 contrôleurs
aériens »**

*« Sept mois après son arrivée à la Maison-Blanche,
Ronald Reagan prend une décision radicale qui marquera
pour longtemps les relations sociales aux Etats-
Unis. En cet été 1981, la déréglementation du ciel
américain, signée dès 1978 par le président Jimmy
Carter, produit ses pleins effets (...) le trafic aérien
décolle dans le pays (...) Mais le 3 août, le syndicat
des contrôleurs aériens qui compte 15.000 adhérents
déclenche une grève, réclamant de meilleurs salaires,
une durée du travail de 32 heures par semaine sur quatre
jours, et un matériel plus moderne. Aussitôt, les grands
aéroports du pays n'écoulaient plus que 50 % de leurs
vols, et des millions d'Américains sont cloués au sol. »*

**Pris de colère, Reagan ressort un serment signé par ces
fonctionnaires fédéraux qui « violent la loi » et leur
oppose leur serment :**

*« Permettez-moi de lire le serment solennel pris par
chacun de ces employés quand ils ont accepté leur emploi
», déclare-t-il devant la presse : « Je ne participe pas
à une grève contre le gouvernement des Etats-Unis ou
tout organisme de celui-ci, et je n'y participerai pas
tant que je suis employé du gouvernement des Etats-Unis
ou d'une de ses agences. »*

Et il ajoute : *« Je dois dire, à ceux qui ne se sont pas
présentés au travail ce matin, qu'ils violent la loi et
s'ils ne se présentent pas au travail dans les 48
heures, ils auront perdu leur emploi et leurs contrats
seront résiliés. »*

« Misant sur un bluff de la Maison-Blanche, l'immense

majorité des grévistes refuse de remonter dans les tours de contrôle. Le 5 août, la sanction tombe. Il les remplace sur-le-champ par des superviseurs, des non-grévistes et des contrôleurs militaires, employés le temps de former des remplaçants, soit trois ans à l'époque. »

Quant à leur syndicat, « outre d'imposantes amendes (40 millions de dollars) » et « quelques leaders envoyés en prison », il fut « banni des négociations collectives. »

À la décharge de notre micro-Macron, il est peu probable que nos juges s'arrogent la possibilité d'accepter de bannir les contrôleurs en grève et encore moins de les envoyer en prison ou de leur coller la moindre amende financière en raison de leur grève...

Mais pour quelle raison ne le feraient-ils pas ? Mais tout simplement parce que les écolos soutiendraient ces grévistes accomplissant une action si bénéfique pour la planète : la diminution des... voyages aériens !

Et ce n'est pas Macron qui s'y opposerait...

Jacques MARTINEZ, journaliste,

à RTL, de stagiaire à chef d'édition des informations de nuit (1967-2001), pigiste à l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...